

**MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

Le 24 novembre 2014

Session d'ajournement du Conseil municipal,
tenue le 24 novembre 2014, à 20 h 30,
au bureau municipal, 66 chemin Auckland,
présidée par monsieur le maire Yann Vallières
et à laquelle assistent les conseillers
Marc Bégin, Audrey Turgeon,
Lee Brazel, Julie Pouliot et Pierre Blouin.

Perry Bell a motivé son absent.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, est aussi présent.

1 OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la session à 19:38 heures.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-11-15

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ

3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas d'assistance.

Arrivée de Audrey Turgeon à 19 :40 heures

**5 DEMANDE DES CITOYENS
5.8 Polyvalente Louis-St-Laurent**

2014-11-16

Il est proposé par *Julie Pouliot*

Et résolu d'acheter un quart de page de publicité dans l'album des finissants de la polyvalente louis-St-Laurent au coût de 85\$ⁱ.

ADOPTÉ

5.9 École des Trois-Cantons

2014-11-17

Il est proposé par *Lee Brazel*

Et résolu d'accorder une aide financière de 200 \$ à l'école des Trois Cantons à l'occasion du dîner spaghetti annuelⁱⁱ.

ADOPTÉ

5.10 Carrefour Jeunesse Emploi

2014-11-18

Il est proposé par *Julie Pouliot*

Et résolu d'exprimer par lettre l'appréciation de la Municipalité pour le Carrefour Jeunesse Emploi du Haut-Saint-François.ⁱⁱⁱ

ADOPTÉ

6 RAPPORT DU MAIRE

6.1 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Pierre Blouin dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires en vertu de la L.E.R.M.

6.4 Habitat social

2014-11-19

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

Et résolu d'autoriser Marc Bégin à participer aux États généraux sur l'habitat social et communautaire de l'Estrie à Sherbrooke le 4 décembre 2014 au coût de 40\$.^{iv}

ADOPTÉ

6.6 Rapport du maire

Le maire dépose et commente le rapport sur la situation financière de la Municipalité en vertu de l'article 955 C.M. Il sera publié dans la prochaine édition du bulletin municipal.

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1.4 Financement du règlement 2014-87

2014-11-20

Il est proposé par *Pierre Blouin*

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc** pour son emprunt par billets en date du 2 décembre 2014 au montant de 452 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2014-87. Ce billet est émis au prix de **98,708000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

85 800 \$	1,95000 %	2 décembre 2015
88 100 \$	2,10000 %	2 décembre 2016
90 400 \$	2,25000 %	2 décembre 2017
92 700 \$	2,45000 %	2 décembre 2018
95 300 \$	2,65000 %	2 décembre 2019

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2014-11-21

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite emprunter par billet un montant total de 452 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2014-87	452 300 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Pierre Blouin

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 452 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2014-87 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 2 décembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	85 800 \$
2016	88 100 \$
2017	90 400 \$

2018	92 700 \$
2019	95 300 \$(à payer en 2019)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ^v

7.1.5 Renouvellement du billet du règlement 2009-59

2014-11-22

Attendu que, conformément du règlement d'emprunt 2009-59, la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton souhaite emprunter par billet un montant total de 12 877 \$;

Attendu que la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie offre le financement suivant :

Billet à terme non-rachetable, daté du 4 décembre 2014

Montant : 12 877 \$ Taux 4,65 % payable semestriellement

Terme : 5 ans Amortissement : 5 ans

Remboursement du capital :	4 décembre 2015	2575.40\$
	4 décembre 2016	2575.40\$
	4 décembre 2017	2575.40\$
	4 décembre 2018	2575.40\$
	4 décembre 2019	2575.40\$

Il est proposé par **Marc Bégin**

Et résolu

D'accepter la proposition de Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie selon les conditions décrites au préambule;

D'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents à cet effet.^{vi}

ADOPTÉ À L'UNMANIMITÉ

7.6 Loisirs – Entretien de la patinoire

2014-11-23

Julie Pouliot dénonce son intérêt et se retire de la discussion.

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

Et résolu d'accorder le contrat d'entretien de la patinoire à Yves Labranche pour une période 11 semaines débutant le 21 décembre 2014 pour un montant forfaitaire de 3 500\$ selon les termes du contrat à intervenir.

ADOPTÉ

9 CORRESPONDANCE

2014-11-24

Il est proposé par **Pierre Blouin**

Et résolu de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉ

12 CLÔTURE DE LA SESSION.

2014-11-25

Il est proposé par **Lee Brazel**

De clore la présente session à 20 :00 heures, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Gaétan Perron, secrétaire-trésorier

i	Chèque expédié le 2014-11-26
ii	Chèque expédié le 2014-11-26
iii	Lettre expédiée le 2014-11-25
iv	Inscription faite le 2014-11-25
v	Résolution expédiée par courriel et poste le 2014-11-25
vi	Résolution expédiée par courriel et poste le 2014-11-25